

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25474**

Intitulé

Styliste modéliste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut de développement des arts appliqués (IDAA) - LISAA	Directrice générale

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

242n Stylisme, patron, gradation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la styliste-modéliste crée et conçoit des lignes de vêtements féminin, masculin, enfant, et accessoires, destinés à être fabriqués en série comme dans le prêt-à-porter, le luxe accessible et le luxe ou parfois, à l'unité comme en haute couture. Il/elle tient compte des caractéristiques du style et de l'image de la marque mais aussi des contraintes techniques de fabrication. Il/elle est chargé de tout ou partie de la conception, et peut l'être également de la réalisation des toiles et prototypes. Enfin il/elle participe au suivi de la fabrication du produit et est associé à sa diffusion.

Activités visées par le titre

1. Construction de l'identité d'une collection de prêt-à-porter.
2. Conception globale d'une collection de vêtements et/ou d'accessoires.
3. Réalisation des prototypes
4. Coordination de la réalisation d'une collection de prêt-à-porter ou de luxe, vêtements et accessoires.
5. Promotion et valorisation d'une collection

Le (la) titulaire est capable de :

- Positionner une marque de vêtements et d'accessoires sur le marché de la mode
- Anticiper les futures tendances pour définir la ligne directrice d'une collection
- Répondre aux contraintes qualitatives et quantitatives d'une collection
- Choisir ses matières premières et les conditions de production en prenant en compte les principes d'éco conception
- Définir le nombre et le type de pièces à produire et les ressources nécessaires à sa création
- Réaliser un plan de collection de prêt à porter ou d'accessoires par thèmes, produits, couleurs, matières et présenter l'ensemble des maquettes
- Gérer la réalisation des prototypes depuis les dessins jusqu'à leur production finale.
- Réaliser les différentes étapes d'un patronage en élaborant une toile en accord avec la fiche technique.
- Fabriquer un prototype et trouver des solutions techniques aux problèmes éventuels
- Planifier les différentes étapes de réalisation de la collection jusqu'à sa vente
- Identifier et recruter des prestataires extérieurs
- Coordonner les équipes de techniciens et fournisseurs internes ou externes
- Présenter une collection de prêt-à-porter féminin, masculin, enfant, accessoires, la promouvoir et la valoriser oralement une collection

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce métier s'exerce en général pour le compte d'entreprises et d'industriels de la mode : marques de mode, marques de prêt-à-porter, de créateur, dans des maisons de couture ou de luxe et également dans l'industrie de fabrication et de production de la mode. Il/elle peut aussi s'exercer dans les studios de création des grands magasins, les bureaux ou agences de style et de tendances.

Il/elle peut exercer comme salarié tous types de contrats ou comme indépendant ce qui est moins fréquent dans ce secteur.

styliste créateur (trice), styliste-designer, assistant(e) styliste, concepteur (trice) maquettiste en accessoires de mode, créateur (trice) de mode, dessinateur (trice) de mode, illustrateur (trice) de mode, styliste graphiste.

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1805 : Stylisme

Réglementation d'activités :

sans objet

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

CRÉATION ET PRÉSENTATION DE COLLECTIONS

Le/la candidat/e doit à partir d'une situation réelle proposée par des partenaires de la profession ou imaginé par lui/elle-même, créer deux collections de vêtements et accessoires de mode, l'une pour le secteur prêt-à-porter et l'autre en tant que créateur et qui va faire l'objet de la soutenance orale de fin d'études.

Le/la candidat/e présente un dossier composé d'un portfolio contenant le cahier d'idées (genèse du projet), moodboards, gamme de couleurs, gammes de matières, robracks textiles, dessins techniques, silhouettes, plan de collection. Également des réalisations de ses créations : une sélection de prototypes portés sur des mannequins et un lookbook (scénographies photos).
Il/elle présente ses travaux oralement devant un jury de formateurs-professionnels en activité et de professionnels du secteur de la mode.

SOUTENANCE DE FIN D'ETUDES

Présentation de 20 minutes, devant un jury composé à 80% de professionnels et 20% de formateur/trice : après avoir contextualisé sa création le/la candidat/e positionne sa collection, valorise ses spécificités créatives, ses points forts techniques et la valeur ajoutée de son travail et de ses idées.

À l'occasion de la soutenance, le/la candidat/e devra produire une FASHION THESIS qui explique, contextualise et justifie les choix pour la création de sa propre collection en s'appuyant sur un questionnement sur des sujets de société, une étude d'un marché en lien avec la collection de fin d'études. Le/la candidat/e doit aborder sa problématique, justifier ses choix, son parcours, expérience, ses hypothèses et parti(s) pris et argumenter oralement en illustrant avec des visuels.

CRÉATION DE FICHES TECHNIQUES ET DES PROTOTYPES CORRESPONDANTS

Le/la candidat/e doit rassembler toutes les indications techniques nécessaires à la réalisation du vêtement ou accessoire sur une ou plusieurs fiches normées : dessins à plat devant et dos, vêtement porté sur silhouettes, échantillons matières, mercerie

RÉALISATION D'UN PLAN MARKETING

Le/la candidat/e doit développer un plan marketing qui devra comporter l'ADN et les valeurs de son univers stylistique, le profil du consommateur type, une cartographie du marché, ses principaux concurrents, logo de la marque, un SWOT, un marketing mix des 4P (Prix, Produit, Promotion, Place) un planning de fabrication, coûts de production et prix de vente.

Rapport de stage

A l'issue d'un stage en entreprise de 8 semaines au minimum le/la candidat/e doit rédiger un rapport de stage sur son activité, rôles, tâches et responsabilités, résultats obtenus, synthèse de l'expérience.

Livrables : présentation de l'entreprise ; mission et bilan avec une dimension critique. Le rapport de stage est évalué par un formateur.

Évaluation: elle est faite par le tuteur de stage qui évalue son stagiaire au moyen d'une grille prévue à cet effet portant à la fois sur les compétences comportementales et sur les compétences techniques mises en œuvre par le/la candidat/e.

En cas d'obtention partielle de la certification

Pour l'accès par la voie de la formation initiale, en cas de non obtention ou obtention partielle du titre, le/la candidat/e peut se représenter au jury de la promotion N+1. Le bénéfice des composantes acquises est illimité

Par bloc de compétences :

Pour obtenir la certification le/la candidat/e devra obtenir l'ensemble des certificats de compétences. En cas de non obtention d'un des blocs le candidat pourra repasser les évaluations dans un délai d'un an.

La VAE

Le titre peut être obtenu par la VAE sur la base de l'expérience et des compétences acquises en situation de travail démontrées à travers la réalisation d'un livret de preuves « livret 2 ». Toute validation partielle fait l'objet de la délivrance de certificat(s) de compétence(s) attestées qui restent acquis définitivement (validité illimitée).. Le bénéfice des composantes acquises est illimité.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 25474 - Promouvoir et vendre une collection de prêt-à-porter ou de luxe, vêtements et accessoires	<p>Descriptif : Le/la professionnel/le doit communiquer sur sa collection pour en optimiser les ventes et il/elle doit présenter de façon attractive et réaliste une collection de prêt-à-porter, présenter oralement une collection auprès de commanditaires et d'acheteurs potentiels</p> <p>Modalités d'évaluation : étude de cas sur la réalisation d'un portfolio complet : dossier de créations et lookbook avec présentation orale.</p> <p>Modalité de certification : Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 25474 - Suivre la réalisation d'une collection de prêt-à-porter ou de luxe, vêtements et accessoires.	<p>Descriptif : Dans cette phase le professionnel coordonne les fournisseurs et prestataires impliqués dans la fabrication de la collection. Le/la candidat/e doit planifier les différentes étapes de réalisation de la collection, identifier et recruter des prestataires extérieurs, coordonner les équipes de techniciens et fournisseurs internes ou externes</p> <p>Modalités d'évaluation : Étude de cas sur une marque de mode de prêt-à-porter. Le/la candidat/e doit proposer l'organisation du suivi de collection de la marque : cahier des charges des prestataires, planning, budget.</p> <p>Modalité de certification : Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 25474 - Construire l'identité d'une collection de prêt-à-porter ou de luxe, vêtements et accessoires.	<p>Descriptif : Pendant cette phase de recherche et d'analyse le/la candidat/e doit positionner une marque de vêtements et d'accessoires et anticiper les futures tendances d'une collection.</p> <p>Modalités d'évaluation : Dans le cadre d'un cas réel le/la candidate devra produire un plan marketing. Il devra aussi élaborer un dossier de planches et/ou moodboards (collage d'éléments visuels et graphiques) correspondant aux ambiances souhaitées.</p> <p>Modalité de certification : Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 25474 - Concevoir une collection de prêt-à-porter ou de luxe, vêtements et accessoires	<p>Descriptif : Dans cette phase de conception le/la professionnel/le produit un concept de collection, thème et formes, et le formalise. Il/elle sera évalué/e sur sa créativité, le choix des matières premières et les conditions de production d'une collection, son ossature, le nombre et le type de pièces à produire, les ressources nécessaires. Il devra donner à voir les principes de la collection, la formaliser et réaliser un plan de collection</p> <p>Modalités d'évaluation : Le/la candidat/e doit réaliser un dossier complet regroupant couleurs, matières et formes</p> <p>Modalité de certification : Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 25474 - Réaliser ou faire réaliser les prototypes d'une collection de prêt-à-porter ou de luxe, vêtements et accessoires.	<p>Descriptif : Le/la professionnel/le doit passer des idées à la réalisation et faire des prototypes. Il/elle doit présenter et expliquer les croquis, gérer la réalisation des prototypes, réaliser les différentes étapes d'un patronage et mettre un prototype en production.</p> <p>Modalités d'évaluation : cas pratique sur un sujet imposé avec la réalisation d'un prototype à partir de fiches techniques. Présentation orale.</p> <p>Modalité de certification : Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Le jury est composé de cinq personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le/la Président/e du jury, représentant/e des professions Employeurs nommé/e par la directrice de LISAA -Un représentant en activité des professions Salariés -Un représentant en activité des professions Salariés ou Employeurs -Le directeur ou son représentant -Un enseignant formateur ou un responsable pédagogique <p>Parmi les membres du jury, 60 % sont membres extérieurs représentants à parts égales des Salariés et des Employeurs.</p>
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<p>Le jury est composé de cinq personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le/la Président/e du jury, représentant/e des professions Employeurs nommé/e par la directrice de LISAA -Un représentant en activité des professions Salariés -Un représentant en activité des professions Salariés ou Employeurs -Le directeur ou son représentant -Un enseignant formateur ou un responsable pédagogique <p>Parmi les membres du jury, 60 % sont membres extérieurs représentants à parts égales des Salariés et des Employeurs.</p>
En contrat de professionnalisation	X	<p>Le jury est composé de cinq personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le/la Président/e du jury, représentant/e des professions Employeurs nommé/e par la directrice de LISAA -Un représentant en activité des professions Salariés -Un représentant en activité des professions Salariés ou Employeurs -Le directeur ou son représentant -Un enseignant formateur ou un responsable pédagogique <p>Parmi les membres du jury, 60 % sont membres extérieurs représentants à parts égales des Salariés et des Employeurs.</p>
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	<p>Le jury est composé de cinq personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le/la Président/e du jury, représentant/e des professions Employeurs nommé/e par la directrice de LISAA -Un représentant en activité des professions Salariés -Un représentant en activité des professions Salariés ou Employeurs -Le directeur ou son représentant -Un enseignant formateur ou un responsable pédagogique <p>Parmi les membres du jury, 60 % sont membres extérieurs représentants à parts égales des Salariés et des Employeurs.</p>
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 février 2016 publié au Journal Officiel du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Styliste modéliste" avec effet au 31 décembre 2015, jusqu'au 17 mars 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 4 janvier 2019, jusqu'au 4 janvier 2021.

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau II, sous l'intitulé "Styliste option design textile, option modélisme" avec effet au 7 septembre 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

Arrêté du 31 août 2011 publié au Journal Officiel du 7 septembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Styliste option design textile, option modélisme" avec effet au 1 décembre 2007, jusqu'au 7 septembre 2014.

Arrêté du 21 décembre 2005 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, avec effet au 31 janvier 2006, jusqu'au 31 janvier 2011. *(En vertu de l'arrêté du 31 août 2011, les titulaires de la certification obtenue à compter du 1 décembre 2007 peuvent se prévaloir du niveau II).*

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 1er août 2003 publié au Journal Officiel du 20 août 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet au 13 janvier 2000 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 5 janvier 2000 publié au Journal Officiel du 13 janvier 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Styliste designer textile'.

Arrêté du 24 septembre 1994 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Styliste, option modéliste, design-textile'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

26 titrés en moyenne par an

<http://www.lisaa.com/>

Autres sources d'information :

<http://www.lisaa.com/fr/formations/mode-stylisme>

Lieu(x) de certification :

IDAA- LISAA 13 rue Vauquelin - 75005 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IDAA- LISAA 13 rue Vauquelin - 75005 Paris

Historique de la certification :

Certification précédente : Styliste option design textile, option modélisme